



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

Rapport d'information du Conseil communal

relatif à la politique d'accueil extrafamilial de la Ville
du 9 novembre 2011

au Conseil Général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

ANNEXES

- Annexe 1 :** Loi sur l'accueil des enfants : les principales modifications

- Annexe 2 :** Enquête de besoins 2011 "Évaluation des besoins d'accueil extra-familial des enfants de moins de 16 ans": **Cartographie des besoins**

- Annexe 3 :** Enquête de besoins 2011 "Évaluation des besoins d'accueil extra-familial des enfants de moins de 16 ans": **Synthèse des résultats**

- Annexe 4 :** Politique d'accueil extra-familial : Les 3 axes de la stratégie de la Ville

- Annexe 5 :** Brochure : Offre d'accueil extrafamilial

Annexe 1 : Loi sur l'accueil des enfants : Les principales modifications

En juin dernier, le peuple a accepté une nouvelle législation qui entrera en vigueur le 1/01/12 : La LAE (Loi sur l'accueil des enfants). Un règlement d'application est en cours de rédaction.

Le tableau ci-dessous en présente les principales modifications, notamment sur la gestion communale.

Éléments de réforme	Impact sur l'organisation communale
<p>Définition de taux de couverture <i>Horizon 2014 :</i></p> <p>❖ Préscolaire : 30% du nb d'enfants âgés de 0 à 4 ans inscrits à l'état civil (60% des enfants de ces tranches d'âge accueillis au moins 2.5 jours par semaine dans une structure subventionnée). Il s'agit d'une moyenne cantonale. Une progression est proposée pour arriver, en 2014, à ce chiffre de 30%. Par exemple, au 31/12/12, le taux de couverture est de 25%.</p> <p>❖ Parascolaire : 15% du nb d'enfants âgés de 4 à 12 ans inscrits à l'état civil (30% des enfants accueillis au moins 2.5 jours par semaine dans une structure subventionnée). Il s'agit d'une moyenne cantonale. Une progression est proposée pour arriver, en 2014, à ce chiffre de 15%. Par exemple, au 31/12/12, le taux de couverture est de 8%.</p>	<p>Augmentation du nbre de places disponibles</p> <p>2014: Nbre de places (y.c. AFJ) =</p> <p>Préscolaire : 528 places à prévoir (30% de 1'758 enfants) Offres 2011 : 398 places offertes Besoin enquête: 70 places demandées en plus de l'offre 2011 actuelle</p> <p>Parascolaire : 595 places à prévoir (15% de 3'963 enfants) Offres 2011 : 346 places offertes (y.c. Foyer de l'Ecolier) Besoin enquête (estimation) : 234 places demandées en plus de l'offre 2011 actuelle</p>
Intégration de l'AFJ dans Loi	<p>Comptabilisation dans le taux de couverture</p> <p>Participation de la commune aux frais de facturation des parents</p> <p>Développer le partenariat avec l'AFJ</p>
Création d'un fonds Etat-Employeur	<p>Versement direct aux structures</p> <p>Financement des places existantes + soutien à la création de nouvelles places</p> <p>Contribution de la Ville en tant qu'employeur (0.18% de la masse salariale = frs 142'956.-)</p>
Identification d'un prix de référence de facturation aux parents	<p>Identique à ceux de 2010 :</p> <p>❖ Préscolaire : 80.- frs</p> <p>❖ Parascolaire ouvert en continu: 60.- frs</p> <p>❖ Parascolaire non ouvert en continu : 50.- fr</p>
<p>Financement cantonal basé sur les prix coutant bruts <i>Horizon 2014 :</i></p> <p>❖ Préscolaire : 110.- frs/jour</p> <p>❖ Parascolaire : 60.- frs/jour</p>	<p>Approcher au maximum ces coûts pour minimiser les déficits.</p> <p>En 2012, selon le règlement les prix coutants bruts : 105.- fr pour l'accueil préscolaire 70.- fr pour l'accueil parascolaire ouvert en continu 60.- fr pour l'accueil parascolaire non ouvert en continu</p>
<p>Programmes d'impulsion du Canton et de la Confédération :</p> <p>NE : du 1/07/10 au 31/12/13</p> <p>❖ Préscolaire : 2'500.-/nouvelle place créée</p> <p>❖ Parascolaire : 1'500.-/nouvelle place créée</p> <p>CH : de 2010 au 31/01/15</p> <p>❖ Préscolaire : 10'000.-/nouvelle place créée/2 ans</p> <p>❖ Parascolaire : 6'000.-/nouvelle place créée/2 ans</p>	Définir une planification tenant compte de ces contraintes
Universalité de l'accueil pour le pré et parascolaire	Identifier l'impact sur le budget communal
<p>Prise en charge des enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en considération globale des enfants d'une même famille accueillis dans les structures d'accueil extrafamiliale - Réflexion sur les 0-12 ans - Introduction de l'accueil pour les enfants à besoins spécifiques et les enfants malades (dès 4 jours de 	Développer les concepts adaptés

Éléments de réforme	Impact sur l'organisation communale
<p>maladie)</p> <p>Conditions d'obtention des subventions cantonales à taux plein:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préscolaire : ouverture au moins 11h par jour ouvrable durant 240 jours par année civile - Parascolaire ouvert en continu : ouverture au moins 11h par jour ouvrable durant 225 jours par année civile dès 2013 - Parascolaire non ouvert en continu : ouverture au moins 7.5h par jour ouvrable durant 225 jours par année civile dès 2013 	<p>Réflexion sur une extension des jours d'ouverture des structures parascolaires communales (aujourd'hui ouvertes 195 jours /an)</p>

Enquête "Évaluation des besoins d'accueil extra-familial des enfants de moins de 16 ans"

Présentation des résultats

Pour faciliter la compréhension – Rappel :

Accueil préscolaire : C'est l'accueil des enfants non scolarisés dans des lieux habilités à assurer la garde des enfants.

Accueil parascolaire : Par déduction, c'est l'accueil des enfants en âge de la scolarité obligatoire dans des lieux habilités à assurer la garde des enfants. Cet accueil, en marge des horaires de l'école, est facultatif.

Une enquête de besoins : Pourquoi ?

Soucieuse de permettre aux familles de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, la Ville de La Chaux-de-Fonds a initié en 2010 une vaste réflexion sur l'accueil extra-familial des enfants. Elle souhaite ainsi s'interroger sur l'offre pré et parascolaire disponible en ville ainsi que sur ses développements futurs afin de répondre au mieux aux besoins des familles.

Une des 1^{ères} démarches de cette réflexion a consisté à réaliser, entre septembre et octobre 2010, une enquête de besoin auprès de toutes les familles habitant La Chaux-de-Fonds et ayant des enfants de 0 à 16 ans, soit 4'445 foyers.

Le but d'une telle enquête de besoins est de :

- déterminer, selon une analyse chiffrée, les besoins des familles ayant un ou des enfants âgés de 0 à 16 ans et obtenir une base de travail quantifiée avec précision ;
- recueillir leurs besoins spécifiques et variés afin de proposer les solutions les plus adéquates possibles.

L'enquête de besoins : quels résultats ?

Point de repère : L'enquête en quelques chiffres

- ✓ 6'200 questionnaires adressés aux enfants
- ✓ 4'445 foyers chaux-de-fonniers concernés
- ✓ 1'882 questionnaires remplis, soit 42.3% des foyers touchés

Le nombre de questionnaires analysables est de 1'715. Le fort taux de réponse nous permet de pouvoir conclure que le domaine pré et parascolaire est une préoccupation forte des habitants. Ce taux est largement suffisant pour tirer des conclusions pertinentes de l'étude.

Caractéristiques des familles ayant répondu

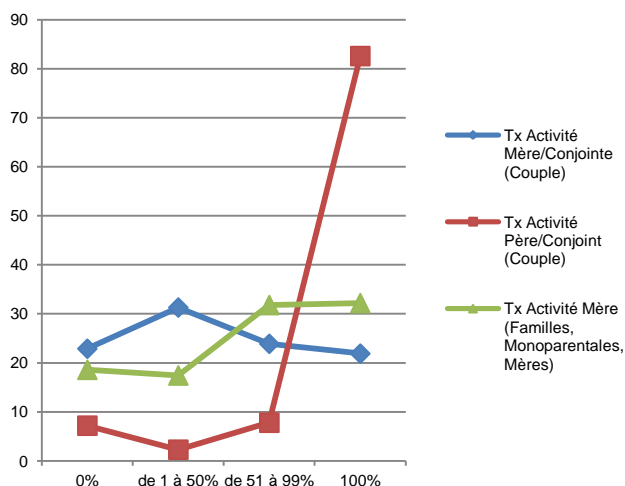
Composition des familles :

81.9% des familles ayant répondu sont composées d'un couple (marié ou non) et d'enfants. 15% des réponses touchent des femmes seules avec leurs enfants. La moyenne nationale des ménages composés d'un adulte (père ou mère) avec enfant(s) est estimée, en 2010, à 5.36% de l'ensemble des foyers. Il conviendra donc d'avoir une attention particulière sur cette catégorie de population de la Ville que l'on sait sensible à la difficile conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Les réponses concernent **2'966** enfants âgés de 0 à 16 ans, dont :

- 21.8% d'enfants âgés de 0 à 4 ans
- 14.8% d'enfants âgés de 4 à 6 ans
- 38.7% d'enfants âgés de 6 à 12 ans
- 24.7% d'enfants âgés de 12 à 16 ans.

Taux d'activité et lieux de travail des parents :

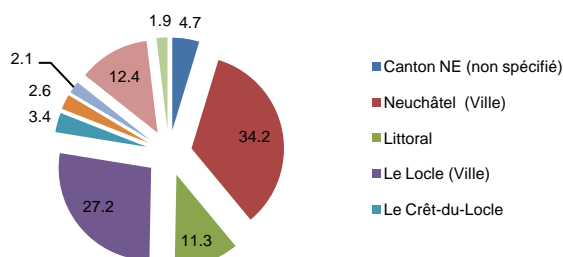


En ce qui concerne le taux d'activité des parents, les résultats démontrent des taux d'occupation classiques par rapport à la moyenne nationale. **54.2% des femmes en couple et 9.5% des hommes en couple travaillent à 50% et moins.** 21.9% des femmes en couple et 82.6% des hommes en couple travaillent à 100%. Les femmes seules travaillant à 100% sont près de 33%. Elles sont 34% à travailler à 50% et moins.

Figure 1: Enquête – Taux d'activité des parents en %

Si l'on s'intéresse au lieu de travail, l'enquête confirme des résultats font apparaitre peu de pendulaires (hommes et femmes) parmi les familles puisque 63.6 % des hommes et 79.3% des femmes travaillent en ville de La Chaux-de-Fonds.

Lorsque les parents ne travaillent pas à La Chaux-de-Fonds, la répartition des lieux de travail dans le Canton se fait comme suit :



Peu de pendulaires en Ville de La Chaux-de-Fonds parmi les familles. Les hommes sont plus touchés par le phénomène des pendulaires ; ce qui n'est pas sans conséquence sur l'activité (partielle) de la mère, les besoins en garde et l'organisation de la garde d'enfants. Lorsque les parents ne travaillent pas en ville de La Chaux-de-Fonds, les principales destinations de travail sont les villes du Canton (Neuchâtel et Le Locle).

Figure 2 : Enquête – Lieux de travail des parents dans le Canton de NE

Sur l'ensemble des femmes travaillant hors de La Chaux-de-Fonds, 21.4% travaillent hors du Canton. Elles ne sont plus que 4.6% des femmes seules à travailler hors du Canton. Les lieux de travail extra-cantonaux les plus cités sont les cantons du JU et de BE.

En ce qui concerne les hommes qui travaillent à l'extérieur de la ville de la Chaux-de-Fonds, 29.2% travaillent hors du Canton. Les lieux de travail extra-cantonaux les plus cités sont les cantons du JU, de BE, de VD et de GE. Les déplacements en Suisse, en Suisse romande ou à l'étranger sont aussi souvent cités.

L'accueil préscolaire

Modes de garde actuellement utilisés

Les **modes de garde les plus utilisés** sont : la **garde par la mère** (pour une moyenne de 3.3 jours/semaine) et la **garde en crèche subventionnée** (pour une moyenne de 2.5 jours/semaine ; ce qui correspond d'ailleurs à la moyenne d'utilisation estimée au niveau cantonal). La cellule familiale élargie (mère, père, famille) est également une des solutions les plus utilisées. Lorsque l'on étudie l'échantillon "Familles monoparentales, Mères", les modes de garde les plus courants sont quelque peu différents de ceux de la catégorie "Couple". Si le recours à la famille reste important, l'Accueil Familial de Jour (= mamans de jours) et les crèches subventionnées sont également fortement utilisées. Ce qui confirme la fragilisation du cercle familial lors du divorce des parents.

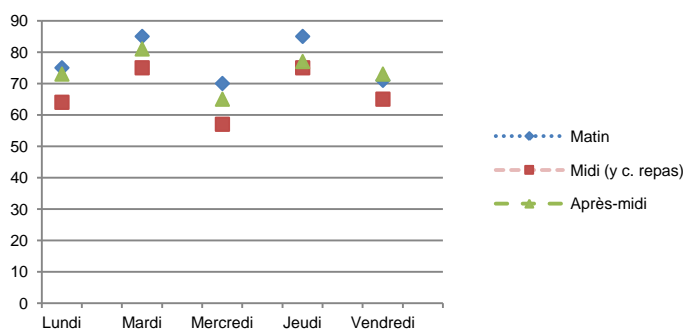
Autre caractéristique importante, la **complémentarité des modes de garde** : **61.1%** des familles ayant des enfants de 0 à 4 ans ont recours à une accumulation de solutions au cours de la semaine (avec parfois, le recours à 3 modes de garde différents par semaine).

82.2% des parents se déclarent **satisfaits ou plutôt satisfaits de leur mode de garde**. Les points d'insatisfaction principaux sont : les coûts trop élevés, l'insuffisance du nombre de places dans les structures existantes et les horaires de prises en charge insuffisamment adaptés.

Attentes des familles

26% des personnes ayant répondu recherchent une place en crèche subventionnée, soit un total de **141 enfants**. Cela représente **70 places à temps complet** (c'est à dire une prise en charge des enfants toute la journée). On peut donc en conclure que l'effort consenti dans le domaine préscolaire a apporté une forte réponse à la demande. Des places supplémentaires devraient toutefois être ouvertes afin de satisfaire l'intégralité des demandes, surtout dans les quartiers du centre et du sud de la Ville.

Les jours et temps d'accueil demandés sont les suivants :



La prise en charge des enfants sur une journée entière est une attente forte des parents pour permettre une meilleure organisation du temps de travail. Les **mardis et jeudis sont des jours fortement demandés**. Le mercredi est, sans surprise, la journée la moins demandée. En effet, le fait que des frères ou sœurs plus âgés n'aillent pas à l'école ce jour là induit l'organisation du reste de la famille.

Figure 3 : Enquête – Préscolaire : Besoins de garde : Jours et blocs

Point de repère : L'accueil préscolaire d'aujourd'hui...

- ✓ Pour la garde des enfants de 0 à 4 ans, les familles privilégient la cellule familiale (mère essentiellement) ainsi que les crèches subventionnées. Les modes de garde "Crèches non subventionnées" et "Ateliers, garderies" restent des solutions ponctuelles pour une prise en charge de quelques heures en moyenne.
- ✓ 61.1% des familles ayant des enfants de 0 à 4 ans ont recours à une accumulation de solutions au cours de la semaine.
- ✓ Les lieux de garde sont à 95.1% situés en ville de La Chaux-de-Fonds.
- ✓ 82.2% des parents se déclarent satisfaits ou plutôt satisfaits de leur mode de garde.

... et de demain

- ✓ 26% des personnes ayant répondu recherchent une place en crèche subventionnée, soit un total de 141 enfants. Cela représente 70 places à temps complet.
- ✓ Les parents sont essentiellement demandeurs de structures pouvant accueillir leurs enfants toute la journée.

L'accueil parascolaire

Modes de garde actuellement utilisés

Des tendances générales se dégagent. Comme pour l'accueil préscolaire, **la mère** (et le cercle familial dans son ensemble) **ainsi que la crèche subventionnée** (pour les plus jeunes enfants) **sont les modes de gardes les plus courants**. Par ailleurs, on constate que, sur une semaine, le nombre moyen de jours d'utilisation de ces 2 modes de garde est plus élevé que pour le préscolaire. Cela tend à signifier que les familles ont la possibilité de trouver des solutions plus confortables pour le rythme de la semaine (des enfants et des parents).

A noter que selon l'âge des enfants, les parents optent pour des solutions de garde différentes : *ex : Pour les 4-6 ans, l'Accueil Familial de Jour est une réponse souple à la difficile conciliation entre horaire scolaire des écoles enfantines et horaire professionnel (et à la problématique de l'accompagnement des enfants jusqu'à l'école). Pour les 6 et 12 ans, l'enfant reste seul à la maison dans 44.3% des familles, ou la garde se fait au sein d'une structure d'accueil parascolaire existante en ville. Pour les 12-16 ans, le cercle familial est privilégié ; tout comme le fait que l'enfant reste seul à la maison.*

Le cumul des solutions de garde est également moins présent que dans le préscolaire.

Une moyenne de **84.3%** des familles se déclarent **satisfaits ou plutôt satisfaits de leur mode de garde**. Les points d'insatisfaction principaux sont : les coûts trop élevés, les horaires de prises en charge insuffisamment adaptés et l'insuffisance du nombre de places dans les structures existantes.

Activités de loisirs actuellement pratiquées par les enfants lors de demi-journée de congés

La pratique d'une activité par les enfants, lors de demi-journée de congés est relativement conséquente.

La catégorie des 6-10 ans est largement concernée. L'autonomie des enfants de cet âge, la diversité de l'offre ainsi que le rythme scolaire permettent la pratique d'activités régulière lors des après-midi de congés. Les activités les plus largement pratiquées sont les activités sportives. Le (modeste) coût d'une saison ainsi que la diversité de l'offre en sont très certainement les raisons. Les activités sportives sont les activités de loisirs les plus pratiquées chez les 12-16 ans. 152 réponses affirment,

qu'en cas d'après-midi de congés, aucune activité n'est pratiquée. Avec l'âge, les jeunes se démobilisent pour la pratique d'un loisir.

Ces activités se pratiquent à plus de 95% à La Chaux-de-Fonds. Ce qui démontre, si besoin était, la richesse et la diversité de l'offre proposées par les Sociétés locales.

Attentes des familles

L'autonomie des enfants étant différente, l'analyse des données est scindée en 2 classes d'âge : les 4-12 ans et les 12-16 ans.

❖ Accueil parascolaire (4 à 12 ans) : Souhaits de prise en charge

38.4% des familles ayant répondu et ayant des enfants de 4 à 12 ans se disent intéressées par une place en accueil parascolaire, soit un total de 421 enfants. Ce qui représente une demande de garde de **234 places à temps complet** (c'est à dire une prise en charge des enfants toute la journée). On peut donc en conclure qu'un effort peut encore être fait dans le domaine parascolaire (4-12 ans).

Les jours et temps d'accueil demandés sont les suivants :

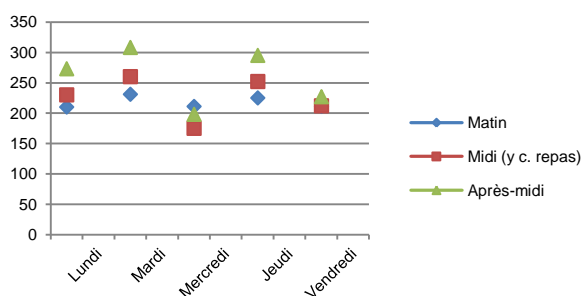


Figure 4 : Enquête – Parascolaire (4-12 ans):
Besoins de garde – Jours et blocs

La prise en charge des enfants sur une journée entière est une attente forte des parents pour permettre une meilleure organisation du temps de travail.

Les mardis et jeudis sont des jours fortement demandés.

Selon la demande des parents, une journée d'accueil type serait la suivante :

- ✓ Le matin : une collation et du temps libre ou des activités récréatives
- ✓ Le midi : un repas et du temps libre
- ✓ L'après-midi : une collation, l'aide aux devoirs et des activités variées (sportives, récréatives, éducatives)

Enfin, les parents souhaiteraient que les horaires d'ouverture des structures soit les suivants : 6h30 le matin ; 17h30/18h30 le soir.

❖ Accueil parascolaire (12 à 16 ans) : Souhaits de prise en charge

10.3 % des familles ayant répondu et ayant des enfants de 12 à 16 ans se disent intéressées par une place en accueil parascolaire, ce qui représente **60** enfants. Ces demandes représentent une demande d'accueil de **23 places à temps complet** (c'est à dire une prise en charge des enfants toute la journée).

Les jours et temps d'accueil demandés sont les suivants :

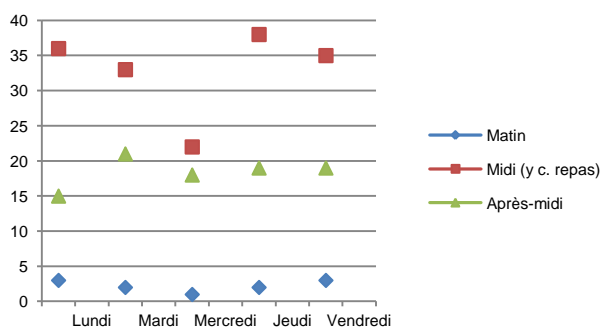


Figure 5 : Enquête – Parascolaire (12-16 ans):
Besoins de garde – Jours et blocs

Les parents sont fortement demandeurs d'un accueil de leurs enfants le midi, et dans une moindre mesure l'après-midi. Les prestations de restauration ainsi que l'aide aux devoirs sont largement plébiscitées.

En revanche, peu de besoins sont avérés pour le matin.

Point de repère : L'accueil parascolaire d'aujourd'hui...

- ✓ Pour la garde des enfants de 12 à 16 ans, les familles privilégient la cellule familiale (mère essentiellement) ainsi que les crèches subventionnées (surtout pour les jeunes enfants).
- ✓ 84.3% des parents se déclarent satisfaits ou plutôt satisfaits de leur mode de garde.

... et de demain

- ✓ **38.4%** des familles ayant des enfants de 4 à 12 ans et **10.3 %** des familles ayant des enfants de 12 à 16 ans recherchent une place en accueil parascolaire. Cela représente un total de 257 places à temps complet.
- ✓ Les demandes d'accueil sont différenciées selon l'âge des enfants :
 - ☞ Pour les 4-12 ans : les enfants doivent pouvoir être accueillis toute la journée
 - ☞ Pour les 12-16 ans : les enfants doivent pouvoir être accueillis le midi et l'après-midi
- ✓ Des places supplémentaires sont essentiellement demandées dans les quartiers du centre et du sud de la Ville.

Données complémentaires

Quelque soit l'âge des enfants, les 3 critères les plus importants dans le choix d'une structure d'accueil sont : la proximité avec les sites scolaires, le prix de facturation, la qualification du personnel.

Critères	%
Le prix	55.7
La proximité avec les sites scolaires	63
La qualification du personnel	55
Les horaires et les temps d'ouverture	54.3
Les activités proposées	25.9
Autres	13.2

Ouverture pendant les vacances scolaires
Accompagnement des enfants
Propreté des locaux
Alimentation
Etc

Pour les parents, les 3 critères les plus importants pour choisir une structure d'accueil pour leurs enfants sont : la proximité avec les sites scolaires ; le prix de facturation ; la qualification du personnel. La sélection des critères est bien évidemment fonction de l'âge des enfants de la famille. Les parents concernés par des enfants en âge parascolaire sont plus sensibles au critère de la proximité des sites

Et maintenant ?

En réfléchissant à une politique d'accueil des enfants résolument dynamique, la Ville entend répondre aux besoins d'accueil par des solutions souples, complémentaires, de qualité et financièrement supportables pour les contribuables de La Chaux-de-Fonds.

Cette réflexion permet de planifier sur le moyen terme une politique cohérente et globale d'accueil des enfants, selon les demandes exprimées par les parents. La Ville souhaite donc afficher des offres d'accueil, publiques ou privées, susceptibles de répondre aux prestations demandées :

	Matin	Midi	A-midi
0-4 ans	✓	✓	✓
4-8 ans	✓	✓	✓
8-10 ans	✓	✓	✓
10-12 ans	✓	✓	✓
12-14 ans	✓	✓	✓
14-16 ans		✓	

Selon l'analyse de l'enquête, les axes de travail suivants seront portés par la ville, à court et moyen terme :

- **Développer l'offre d'accueil, notamment parascolaire** : Une double action sera mise en œuvre à savoir une réflexion sur le développement des structures communales parascolaires et l'accompagnement, aux côtés des services cantonaux, des porteurs de projets privés.
- **Développer les prestations d'accueil en apportant une politique d'encadrement financièrement maîtrisée et basée au plus près des attentes des enfants et des familles** (ex : réflexion sur l'accueil des enfants pendant les heures d'ouverture)
- **Mettre en place, au sein de ses services, un secteur administratif réunifiant les prestations d'accueil pré et parascolaires** : En restructurant son administration, la Ville souhaite apporter un service plus efficace aux familles demandeuses. Ce nouveau service devrait permettre :
 - o d'informer les parents sur l'ensemble des possibilités d'accueil, publiques et privées, en ville de La Chaux-de-Fonds
 - o d'être l'interlocuteur unique des parents ayant inscrits leurs enfants en institutions d'accueil communales
 - o d'offrir un concept d'accueil communal et d'apprentissage social qui accompagnera le développement des enfants au cours de leur vie.
 - o de constituer un «observatoire» des besoins en matière d'accueil d'enfants : de mener des recherches permettant de mieux évaluer ces besoins, d'identifier les manques, d'observer une éventuelle évolution et de contribuer ainsi à faciliter la planification.

La Ville tient à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont accordé de leur temps pour répondre à cette enquête. Grâce à ces familles, la Ville possède une vision représentative des attentes des parents et s'attache donc désormais à y répondre au mieux.

Pour plus de renseignements : Jennifer WIDMER, Coordinatrice de l'Accueil Extrafamilial, 032.967.64.90

Jw, février 2011

Annexe 4– Politique d'accueil extrafamilial : Les axes de la stratégie de la Ville

Si les 3 axes sont définies comme fondamentaux dans la définition de la stratégie de la Ville, les actions plus concrètes énoncées ci-dessous sont encore à l'état de propositions.

❖ Axe 1 : Étoffer l'offre :

Pourquoi investir dans les structures d'accueil de l'enfance ?

Les besoins par quartier tels qu'ils sont exprimés dans l'enquête étant les suivants, le Cc a défini les quartiers prioritaires pour lesquels il concentrera ses efforts d'implantation de structures d'accueil :

		Quartiers "prioritaires" <i>(selon le nb de places à 100% demandées dans l'enquête)</i>
Préscolaire		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Abeille- Numa-Droz (18.1 places demandées) ✓ Centre (12.1 places demandées) ✓ Crêtets (8 places demandées) <p style="text-align: center;"><i>Bien que le quartier de Pouillerel-Postiers soit le 4^{ème} quartier en terme de places demandées (7.8 places demandées pour 12 foyers concernés), il faut plutôt retenir les quartiers de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Forges-Endroits (7.3 places demandées pour 15 foyers demandeurs) ✓ Ruche (7.1 places demandées pour 17 foyers demandeurs)
	4-8 ans	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Abeille- Numa-Droz (22 places demandées) ✓ Croix Fédérale (19.8 places demandées) ✓ Crêtets (18.2 places demandées) ✓ Ruche (12.8 places demandées) <p style="text-align: center;"><i>A noter</i> Forges-Endroits (12.4 places demandées) Olives-Crosettes (12.1 places demandées)</p>
Parascolaire 4-12 ans	8-12 ans	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Abeille- Numa-Droz (16.3 places demandées) ✓ Crêtets (9.9 places demandées) ✓ Ruche (9.7 places demandées) ✓ Croix Fédérale (7.6 places demandées)
Parascolaire 12-16 ans <i>(pour mémoire, le CC a décidé, dans un 1er temps de se concentrer sur l'accueil des 4-12 ans)</i>		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ville ancienne (2.8 places demandées) ✓ Ruche (2.4 places demandées) ✓ Charrière (2.3 places demandées) ✓ Croix Fédérale (2 places demandées)

La planification de l'augmentation de l'offre et de l'action communale pourrait être la suivante :

	Objectif	Actions - Propositions	Délai
Prestations de soutien au <u>pré et parascolaire</u>	Accompagnement des institutions d'accueil	Aide au montage de projets des structures privées	Dès 2011
Préscolaire	Développer l'offre	Favoriser l'émergence de places dans les quartiers centraux (Abeille/ND et Centre) et sud (Crêtets et Ruche)	2011-14
		Favoriser l'émergence de places dans les quartiers ouest (Forges-Endroits)	2013-14
		Suivi du projet communal (Ferme Gallet)	2011
	Renforcer la collaboration avec les institutions privées	Développer la complémentarité entre les différents types de structures d'accueil	Dès 2012
		Définir un partenariat ville/structures privées subventionnées	2012-13

	Objectif	Actions - Propositions	Délai
		Définir un partenariat ville/structures privées non subventionnées	-
	Développer le partenariat avec les milieux économiques	Accompagner les projets des entreprises	Dès 2012
		Développer la collaboration (PPP)	Dès 2011
Parascolaire 4-12 ans	Développer une offre de prise en charge "globale"	Favoriser l'émergence de places dans les quartiers sud (Ruche et Crêtet) et sud est (Croix-fédérale): réflexion sur 2 structures communales	2012-14
		Augmenter la capacité d'accueil des structures d'accueil global pour compléter les besoins non couverts dans les quartiers nord (structures d'accueil global)	2011
	Renforcer la collaboration avec les institutions privées	Définir, en partenariat avec les acteurs compétents, un concept d'accueil "global" et partiel et le mettre en œuvre (ex : accueil pendant les vacances scolaires, horaires, activités, etc.)	2012-13
		Développer la complémentarité entre les différents types de structures d'accueil	2011-13
	Développer le partenariat avec les milieux économiques	Accompagner les projets des entreprises	Dès 2011
		Développer la collaboration (PPP)	Dès 2011
Parascolaire 12-16 ans	Développer la visibilité de l'offre existante	Développer le partenariat avec les acteurs existants	-
	Développer l'offre d'accueil adaptée au besoin (midi)	Réfléchir à un concept d'accueil adapté	-

**Axe 2 : Développer les prestations pré et parascolaires privées et communales:
Quelles réponses apporter aux besoins des enfants et des familles chauds-de-fonnières ?**

L'objectif du mandat est à la fois de dimensionner les structures d'accueil des enfants selon les besoins de la population mais également d'esquisser la politique d'accompagnement des jeunes inscrits.

En cela, l'objectif de la politique de la Jeunesse de la Ville est de faciliter l'accès aux infrastructures, être à l'écoute, favoriser le contact intergénérationnel, les démarches participatives et l'agir collectif. Selon les besoins spécifiques de la population, les objectifs sont donc de promouvoir l'écoute et l'expression des besoins, y répondre en favorisant la mise en place d'activités ludiques, de détente, sportives et culturelles pour les enfants et donner de l'espace en mettant à disposition des lieux (intérieurs et extérieurs) d'accueil qui répondent à leurs besoins.

Les développements suivants sont issus de l'analyse de l'existant, des données de l'enquête ainsi que des réponses récoltées au cours d'interviews¹ menées entre décembre et mars auprès d'un panel représentatifs des familles vivant à La Chaux-de-Fonds. Le tableau ci-dessous présente les améliorations qui peuvent être apportées par les services de la Ville et donc l'action communale qui pourrait être développée. Ce tableau complète le tableau présentant les actions à mener pour développer l'offre (tableau p.29-31). Ainsi la qualité des prestations est envisagée.

	Objectif	Actions - Propositions	Décal
Prestations de soutien au pré et parascolaire	Simplifier les démarches pour les familles (cf argumentation ci-dessous ①)	Centraliser les informations et les démarches administratives pour les structures communales.	2012
		Harmoniser et simplifier les formalités administratives des structures communales (ex: 1 seule facturation pré et parascolaire ; un seul modèle de facture).	2012
		Renforcer la collaboration avec les structures privées ² (subventionnées ou non).	2012-13
	Renforcer la visibilité de l'action communale (cf argumentation ci-dessous ②)	Développer la communication sur l'ensemble de l'offre existante (ex : brochure, site internet, séances d'information).	2011-12
		Etre partie prenante de réseaux de professionnelles : Réseaux communaux (ex : collaborations avec les villes du Canton ou hors Canton) ; Associatifs (ex : Association Romande Éducation et accueil) ; privés (ex : Association romande des crèches d'entreprise).	2012-13
		Orienter le développement de l'offre (communale et privée) en fonction des priorités d'accueil.	2011-15
	Renforcer le rôle pro-actif de la ville auprès des institutions d'accueil (cf argumentation ci-dessous ③)	Aide au montage de projet des structures privées.	
		Développer la prospective (locaux disponibles, "lobbing" auprès de partenaires intéressés à investir, etc.).	2012
	Principes généraux de l'accueil dans les structures communales (pré et parascolaires)	Continuité de l'accueil pendant les vacances scolaires (cf argumentation ci-dessous ④)	<u>Pré-scolaire :</u> Inciter à maintenir la coordination des institutions concernant l'ouverture pendant les vacances et être attentif aux plannings d'ouverture de la structure communale (puis, dès 2012, des structures communales).
<u>Pré-scolaire :</u> Favoriser les "échanges" d'enfants lorsque les structures privées sont ouvertes.			2013
<u>Parascolaire :</u> Identifier une structure communale d'accueil global (si possible)			2012

¹ Une dizaine d'adultes et quelques enfants ont été interviewés afin d'évoquer des problématiques spécifiques à l'accueil pré et parascolaire (ex : déplacement des enfants, vacances scolaires). Ces données viennent compléter de façon qualitative, les données du questionnaire.

² Y compris AFJ

	Objectif	Actions - Propositions	Délai
		centrale et adaptée à l'accueil des enfants d'âges différents) ouverte pendant les vacances scolaires.	
	Accueil des enfants dont les parents ont des horaires décalés (cf argumentation ci-dessous ⑤)	Identifier les structures communales d'accueil (1 préscolaire et 1 parascolaire) (si possible centrales) qui proposent des horaires d'ouverture décalés. (depuis 6h00 le matin ; jusqu'à 18h30, voire 19h00 le soir).	2014
	Accueil des enfants immigrés de première génération (cf argumentation ci-dessous ⑥)	Renforcer la collaboration avec les associations locales (ex . RECIF) : Mise à disposition (quotas de quelques places réservées dans les structures d'accueil communales).	2012-13
		Poursuivre l'incitation du développement de l'interculturalité par le soutien des projets ad hoc (ex : projets pilotes du COSM).	2013
Présco-laïre	Renforcer la collaboration avec les institutions privées	Continuer à soutenir la prise en charge en journée continue.	2011
Paras-colaïre 4-12 ans	Développer une offre de prise en charge adaptée dans les structures d'accueil	<u>Structures communales d'accueil global:</u> Poursuivre la mise en place d'animations spécifiques (notamment le mercredi).	2011
		<u>4-8 ans :</u> Favoriser une prise en charge lors de journée continue (blocs du matin, midi et après-midi).	2012
		<u>4-8 ans : Structures communales d'accueil global</u> Développer un concept d'accompagnement des enfants entre le lieu de scolarisation et celui d'accueil.	2012
		<u>4-6 ans :</u> Renforcer la collaboration avec les institutions privées préscolaires pour maintenir la prise en charge des enfants dans ces lieux (et négocier cette possibilité avec le Canton en cas d'acceptation du contre projet de loi).	2011
		<u>8-12 ans : Structures communales d'accueil global</u> Favoriser une prise en charge lors de journée continue (blocs du matin, midi et après-midi) avec l'accent notamment sur le développement d'un programme spécifique d'animation l'après-midi : activités + aides aux devoirs.	2011
		<u>8-12 ans : Structures privées</u> Inciter la prise en charge des enfants pour l'après-midi avec une attention particulière faite à une aide aux devoirs de qualité.	2011

	Objectif	Actions - Propositions	Déla
Paras-colaire 12-16 ans	Développer une offre de prise en charge adaptée dans les structures d'accueil	Proposer un concept d'accueil (accueil en structure communale ?).	2013
		Développer l'accueil de midi.	2012-13
	<i>A noter que selon le contre projet de loi, la prise en charge de cette catégorie d'âge n'est pas subventionnée et serait donc intégralement à la charge de la Ville.</i>	Développer un programme d'activités spécifiques en après-midi.	2014

① Simplifier les démarches pour les familles

Aujourd'hui pour prendre connaissance des différentes structures existantes ainsi que des places disponibles, les parents n'ont d'autres choix que de se renseigner auprès de chaque institution d'accueil; ce qui aboutit souvent lorsqu'il y a besoin de garde, à inscrire son enfant sur chaque liste d'attente de chaque structure, d'où doublons pour les parents mais aussi surcharge de travail pour les institutions qui doivent tenir à jour leur liste d'attente ; Aujourd'hui la centralisation des informations est possible auprès des instances "multi-sites" (accueil global et Foyer de l'Écolier). Les renseignements peuvent être demandés, en plus des lieux d'accueil, respectivement auprès du secrétariat du SJ ou de la Direction du Foyer de l'Écolier.

A terme, on pourrait donc faciliter leurs démarches en centralisant, en un seul lieu de l'administration, les renseignements et formalités.

② Renforcer la visibilité de l'action communale

Le recours à des institutions de garde (collectives ou non) étant de plus en plus répandue et faisant l'objet d'une attention particulière des médias (et tout particulièrement dans notre Canton au vu de son actualité), il paraît évident que les parents et le grand public connaissent leur existence. Mais cela ne signifie pas qu'ils savent exactement de quoi il s'agit ni qu'ils imaginent les activités structurantes qui sont proposées aux enfants par du personnel compétent.

La visibilité de l'action communale en terme de structures d'accueil, d'aide financière directe auprès des familles et de service développant des collaborations avec toutes les structures doit être mieux rendu visible.

Une brochure de présentation de l'offre est d'ailleurs en cours de validation. Par ailleurs la centralisation des informations en un seul lieu communal serait également intéressante.

Plusieurs types de communication peuvent être entrepris :

Public cible	Principaux objectifs	Principaux vecteurs
Interne		
Instances de décisions de la Ville	✓ Valoriser l'action communale	Site intranet Rapports réguliers d'information
	✓ Argumenter les investissements financiers	
Collaborateurs de la Ville	✓ Valoriser l'action communale	Site intranet
	✓ Informer sur les prestations disponibles	
Externe		
Population	✓ Valoriser l'action communale	Site internet Presse
Familles	✓ Informer sur les prestations disponibles	Site internet

		Brochure (<i>en cours de validation</i>) Séances d'information conjointes avec l'école
Organismes de subvention	✓ ✓	Valoriser l'action communale Développer le "lobbying"
Institutions d'accueil	✓	Renforcer la collaboration et développer les synergies
Tiers	✓	Création de réseaux de professionnels

③ Renforcer le rôle pro-actif de la ville auprès des institutions d'accueil

Les devoirs des communes sont édictés par la législation relative à chaque canton. Ces dernières doivent s'assurer du développement de l'offre afin de permettre aux familles domiciliées sur leur territoire de pouvoir bénéficier de lieux d'accueil pour les enfants. L'autorisation de pratique décernée par l'OAEF est soumise au préavis de la ville.

Néanmoins la ville peut avoir un rôle plus proactif en soutenant plus intensément l'initiative privée, par exemple en amont du dossier présenté au Canton et au Cc. Ainsi un accompagnement plus systématique peut être proposé par une aide au montage du projet afin de l'orienter selon la politique et la stratégie de la Ville.

④ Continuité de l'accueil pendant les vacances scolaires

Selon les demandes constatées (enquête, interviews, parents d'enfants actuellement inscrits), la fermeture des structures d'accueil pendant les vacances scolaires pose problème aux parents qui n'ont pas la possibilité de prendre congé en même temps que leurs enfants.

Si la problématique est moindre pour le préscolaire (qui a une amplitude d'ouverture plus grande), elle est très importante pour le parascolaire.

Sans vouloir demander une ouverture ininterrompue sur toute l'année, il semble que les "petites" vacances (ex : automne, 1^{er} mars, printemps) posent plus de problèmes (les parents réservant leurs congés sur des périodes plus traditionnelles d'arrêt : Noël et été). La proposition est donc d'identifier une structure parascolaire communale (si possible centralisée, ou proche d'un lieu permettant les activités en extérieur) qui assurerait, pour les parents intéressés, une ouverture pendant ces "petites" vacances et accueilleraient donc les enfants demandeurs (quel que soit leur lieu d'accueil le reste de l'année). Par ailleurs, il faut développer la complémentarité sur ces moments de vacances avec les activités de loisirs déjà organisées par les services communaux (SJ ou service des sports).

⑤ Accueil des enfants dont les parents ont des horaires décalés

Afin de faciliter l'organisation des parents (de plus en plus nombreux) qui ont des horaires décalés, il serait intéressant de proposer, sur une structure communale, une amplitude plus grande d'ouverture (ex 1 h de plus le matin et le soir).

⑥ Accueil des enfants immigrés de première génération

De nombreux experts ont rappelé que les actions prévenant l'échec scolaire des enfants immigrés doivent être menées dans la petite enfance. En effet, la période préscolaire est déterminante dans l'acquisition des bases cognitives, émotionnelles et physiques. Les apprentissages effectués dans l'enfance favorisent l'intégration au processus scolaire. Dans ce sens, les enfants immigrés qui fréquentent des lieux d'accueil se trouvent encadrés et insérés dans le milieu qui les accueille. Ils acquièrent des capacités linguistiques qu'ils n'auraient pas pu obtenir aussi rapidement dans un cadre strictement familial. L'intégration se fait alors de manière plus douce et l'égalité des chances est

renforcée. Par ailleurs, fréquenter de telles structures est un moyen de sensibiliser très tôt les parents aux apprentissages (parfois différents de la culture d'origine) de leurs enfants.

Dans la réalité, force est de constater que les enfants de populations allophones sont sous représentés dans les institutions collectives de garde. Les raisons sont multiples mais les principales sont :

- le principe d'inscrire son enfant dans un lieu d'accueil extra-familial et collectif peut entrer en contradiction avec les valeurs culturelles et familiales des familles immigrées.
- pour certaines populations, l'entraide et la solidarité est possible notamment du fait d'un nombre important de concitoyens en ville.
- en Suisse, les familles issues de la 2^{ème} vague d'immigration font majoritairement partie des familles au statut socio-économique bas dû à leur faible formation. Elles n'ont donc pas toujours les ressources financières pour placer leurs enfants.

Renforcer la collaboration entre institutions d'accueil et organismes d'intégration permettra d'apporter une réponse adaptée à ces populations.

Axe 3 (pour mémoire) : Réorganiser l'administration : La création d'un secteur d'Accueil Extrafamilial au sein du Service de la Jeunesse : cf p.19 du rapport.

Vous cherchez une place d'accueil pour vos enfants?

Votre enfant souhaite accomplir des activités variées dans un cadre agréable?

La politique de la Ville

L'accueil para et préscolaire est une priorité du Conseil communal pour les années à venir.

Soucieux de permettre aux familles de pouvoir concilier vies familiale et professionnelle, il désire poursuivre activement le développement des services en matière d'accueil extra-familial des enfants.

Il souhaite en effet pouvoir offrir aux familles qui en font la demande, des lieux encadrés par du personnel compétent, adaptés aux besoins des enfants en leur proposant des activités diversifiées.

La Ville de La Chaux-de-Fonds offre une grande diversité de solutions d'accueil pour vos enfants.

En effet, afin de vous permettre de mieux concilier les activités des membres de votre famille, plusieurs types d'accueil peuvent s'occuper de vos enfants, selon leur âge, votre budget et vos besoins de garde.

Toutes ces structures ne sont pas gérées directement par la Ville mais toutes vous apporteront des services adaptés et compétents. Cette brochure présente l'ensemble des solutions à votre disposition.



LA CHAUX-DE-FONDS
MUNICIPALITÉ BILÉNGUE
CANTON DE NEUCHÂTE
RUE DE LA LIBERTÉ 10
1200 CHAUX-DE-FONDS

Pour plus de renseignements

Ville de La Chaux-de-Fonds
Service de la Jeunesse - Accueil extrafamilial
Salle 12
032 967 64 90

L'accueil des enfants de 0 à 4 ans : l'accueil préscolaire

Réparties sur l'ensemble des quartiers de la Ville, plus d'une vingtaine de crèches subventionnées ou privées, vous ouvrent leurs portes. Des crèches accueillent les enfants scolarisés.

Les crèches subventionnées

On parle de crèche subventionnée lorsque les institutions publiques (canton et ville de La Chaux-de-Fonds) participent, selon des modalités différentes, au financement des prestations de garde. De plus, la facturation se fait selon un barème cantonal basé sur le revenu des parents, chiffre 6.16 de la déclaration fiscale (cf www.ne.ch).

16 crèches subventionnées proposent environ 400 places aux enfants selon des modalités d'accueil qui leur sont propres (horaires, âge des enfants, etc.).

Contacts :

Au Pays Imaginaire (B. Fontaine 8) : 032 914 51 41 Arc en Ciel (Horizon 20) : 032 968 99 80
L'Amié (Manège 11) : 032 968 64 88 Clair de Lune (Paix 63) : 032 913 30 40
Les Pysifons (T-Allemand 81) : 032 910 21 07 Criche Collège (Collège 10) : 032 968 82 40
Mika Patis (Nord 103) : 032 913 03 13 Criche Hôpital (Phoyance 70) : 032 724 11 19
Pirochis (Jardin 133) : 032 928 00 20 Criche Famédels (Jardins 137) : 032 913 00 22
Rainbow (Parc 81) : 032 914 64 40 Chat Taloir (Chalet 67) : 032 977 03 18
Tic Tac (Ciel 2) : 032 968 95 00, essentiellement Criche Hema Galilé (J.P. Bourquin 07) : 032 967 03 18
réservée aux employés de la BGV et de l'Etat Criche communale
Criche de l'Esplanade (Comes-Morel 47) : 032 967 87 83

Les structures privées non subventionnées

Différents lieux proposent des accueils à l'heure ou à la journée. Jardins d'enfants, halte-garderie ou lieu de rencontre parents-enfants, voici la liste :

Contacts :

Chez Pierrette (Loge 6) : 032 913 39 81 La Passerelle (Crabets 91) : 032 922 66 50
La Carrouel (Granges 14) : 032 968 20 84 La Troisième (Sera 24) : 032 914 52 60
Pipronelle (Fitz-Courvaier 29) : 032 968 80 46 Ordines Rudit Steiner (Jardins 07) : 032 913 2100
La Ronde (Nord 67) : 079 489 41 31

L'accueil pour tous les enfants

L'association «Accueil familial de jour»

Anciennement appelée «Maman de jour», cette association permet d'accueillir vos enfants dans un cadre familial. Une vingtaine de mamans sont disponibles en Ville de La Chaux-de-Fonds.

Contact : Isabelle Augsburger Huguenin, 032 968 27 48

L'accueil des enfants en âge scolaire : l'accueil parascolaire

Plusieurs institutions vous apportent des services complémentaires.

Les structures d'accueil global

La Ville a ouvert, à la rentrée scolaire 2010-2011, 3 structures qui proposent 90 places aux enfants scolarisés en école primaire. Elles sont ouvertes le matin, le midi et l'après-midi et proposent une restauration, l'aide aux devoirs et des activités variées. Elles sont situées à Charnières 2bis, Temple-Allemand 111 et Beau-Temps 6.

Contact : Cristèle Segura (Coordonnées Accueil parascolaire - Service de la Jeunesse) : 032 967 84 80

Le Foyer de l'Ecolier

Présente en ville depuis plus de 50 ans, la Fondation du Foyer de l'Ecolier accueille, dans des lieux répartis dans toute la ville, les enfants en âge scolaire de 6 à 11 ans. Ces lieux sont ouverts avant ou après l'école et proposent une aide aux devoirs ainsi qu'un espace d'accueil, d'échange et de jeu. Un petit déjeuner est servi le matin et un goûter l'après-midi.
Contact : Direction du Foyer de l'Ecolier : 032 967 80 94.

Les Foyers ouverts le matin et l'après-midi

Collège Numa-Droz (Progrès 25) Collège de la Promenade (Manège 9)
Collège de l'Esplanade (Les Cornes-Morel 24) Collège des Foullets (Abraham-Robert 26)

Les Foyers ouverts l'après-midi

Collège de la Charrière (Charnière 36) Collège des Endroits (Beau-Temps 16)
Numa-Droz 102 (Numa-Droz 102) Collège des Marronniers (Collège 8)
Collège de l'Ouest (T-Allemand 116) Liberté 3 (Boulevard de la Liberté 3)
Arc-en-Ciel I et II (Rue de l'Arc-en-Ciel 4)

Les structures privées

Des structures, subventionnées ou non, sont présentes en Ville de La Chaux-de-Fonds.

Contacts :

Arc en Ciel (Horizon 20) : 032 968 99 85 Rainbow (Parc 81) : 032 914 54 40
La Collégiale (T-Allemand 81) : 032 914 34 54

L'accueil des plus grands, dès 12 ans

Les structures suivantes sont à disposition :

La Maison des Jeunes (Paix 67) : une quinzaine de places pour un repas de midi.
Contact : Geneviève Hauser : 032 967 86 40

Les Foyers d'accueil de l'Ecole obligatoire, de la 8^e à la 11^e année Harmos : aux collèges des Forges, de Numa-Droz et de Bellevue.
Contact : les élèves s'inscrivent directement dans le foyer de leur centre scolaire